

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230464

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 19 avril 2023
Date d'affichage : 19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36

M. BORDEAU Christian
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. CHERON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

OBJET :	MAISONNETTES DU LAC VENTE
----------------	--

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin souhaitent acquérir la parcelle n°88 de la Section ZO d'une contenance de 16 929 m² et la parcelle n°91 de la Section ZO d'une contenance de 583 m² situées à Lavaré Lieu- dit « Les Bouleaux ».

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de ces parcelles. Le prix de vente est estimé à 390 000 €, le montant de la vente sera de 320 000 €.

Monsieur le Président rappelle que l'agence Marteau a été mandatée pour la vente des maisonnettes du Lac pour un montant de 19 050 € de frais d'agence.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la vente des parcelles situées Lieu- dit « Les Bouleaux » à Lavaré, cadastrées Section ZO parcelle n°88 de 16 929 m² et ZO parcelle n°91 de 583 m² pour une superficie totale de 17 512 m² au prix de 320 000 €, en faveur de Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin, en l'étude notariale de Maître FOURNIER Jérôme à Le Mans.
- De préciser que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la vente des parcelles situées Lieu-dit « Les Bouleaux » à Lavaré, cadastrées Section ZO parcelle n°88 de 16929 m² et ZO parcelle n°91 de 583 m² pour une superficie totale de 17 512 m² au prix de 320 000 €, en faveur de Messieurs LEMEUNIER Anthony et Kévin, en l'étude notariale de Maître FOURNIER Jérôme à Le Mans.
- **PRÉCISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS